

**Volet B****Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
Après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
Au
Moniteur
belge

06036483

BRUSSEL8
Greffe**-02-2006**

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 20/02/2006 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : BIG BOX ART PRODUCTIONS

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 1180 Uccle, Montagne de Saint-Job 8/A5

N° d'entreprise : 873.972.671

Objet de l'acte : AUGMENTATION DE CAPITAL - MODIFICATION DES STATUTS

Texte :

Il résulte d'un acte reçu par Ann WALLAYS, notaire associée à Leuven, le dix-neuf janvier deux mille six, portant la mention: "Geregistreerd te Leuven, 3de Kantoer der Registratie de 24 JAN. 2006 D. 354 B. 71 V. 4: twee BL. geen VERZ Ontvangen: vijftwintig euro (25 EUR) de Ontvanger (getekend) F. MEYSMANS" que l'associé unique agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée "**BIG BOX ART PRODUCTIONS**" dont le siège social est établi à 1180 Uccle, Montagne de Saint-Job 8/A5, a pris les décisions suivantes.

- de remplacer les cent (100) parts actuelles, sans mention de la valeur nominale, représentant chacune un/centième (1/100) de l'avoir social, par cent quatre-vingt-six (186) parts sans mention de valeur nominale, du même type, représentant chacune un/cent quatre-vingt-sixième (1/186) de l'avoir social.
- d'augmenter le capital, à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,00 EUR), pour le porter de dix-huit mille six cents euros (18.600,00 EUR) à cinq cent dix-huit mille six cents euros (518.600,00 EUR), par la création de cinq mille (5.000) parts nouvelles, sans mention de valeur nominale, du même type, et jouissant des mêmes droits et avantages que les parts existantes, sauf qu'elles participeront aux résultats de la société à partir du premier janvier deux mille six. Chaque part nouvelle est entièrement libérée et le capital est ainsi effectivement porté à cinq cent dix-huit mille six cents euros (518.600,00 EUR).
- de remplacer l'article 5 des statuts par le texte suivant :
« Le capital social est fixé à cinq cent dix-huit mille six cents euros (518.600,00 EUR) et représenté par cinq mille cent quatre-vingt-six (5.186) parts sociales nominatives, sans mention de la valeur nominale, représentant chacune un / cinq mille cent quatre-vingt-sixième (1/5.186) de l'avoir social. »

A été désigné comme mandataire monsieur Lode BUYSE, demeurant à 1730 Asse, Boekfos 18, avec droit de subrogation et avec le pouvoir d'entreprendre, au nom et pour le compte de la société constituée, les démarches nécessaires pour inscrire et modifier l'inscription de la société au registre des personnes morales et à la Banque-carrefour pour les entreprises, d'adapter ou de biffer cette inscription.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE.

Notaire Ann WALLAYS.

Déposé en même temps:

- une expédition de l'acte ;
- les statuts coordonnés.